

MAIRIE DE DRAP



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Robert NARDELLI, Maire de DRAP (AM) certifie avoir affiché à la porte de la mairie :

- Du 3 août au 2 septembre 2016, la délibération du Conseil municipal N° 61/2015 du 31/07/2015, prescrivant une procédure de déclaration de projet avec mise en compatibilité du document d’urbanisme
- Du 26 octobre au 25 novembre 2015, la délibération du Conseil municipal N° 81/2015 portant correction d’une erreur matérielle sur la délibération N° 91/2015 du 31/07/2015.
- Du 1^{ER} avril au 17 mai 2016, l’avis d’enquête publique relative au projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d’urbanisme approuvé le 29 novembre 2012 et nécessaire au projet de construction d’un groupe scolaire au quartier de la Formiga.

L’avis d’enquête publique a aussi été affiché aux portes des écoles maternelles et élémentaires.

Le dossier de cette déclaration de projet a été publié sur le site internet de la ville : www.ville-drap.fr dans la rubrique « La Mairie- urbanisme et police rurale; »

Je certifie aussi que l’avis au public a été publié dans les annonces légales de deux journaux locaux :

- NICE-MATIN
Le samedi 2 avril 2016 et le vendredi 22 avril 2016
- L’AVENIR COTE D’AZUR
Le vendredi 1^{er} avril 2016 et le vendredi 22 avril 2016

A DRAP, Le 23 Mai 2016

Le Maire

Robert NARDELLI

